

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



NOTE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le BUDGET PRINCIPAL

1 La section de Fonctionnement

1-1) Éléments préliminaires

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

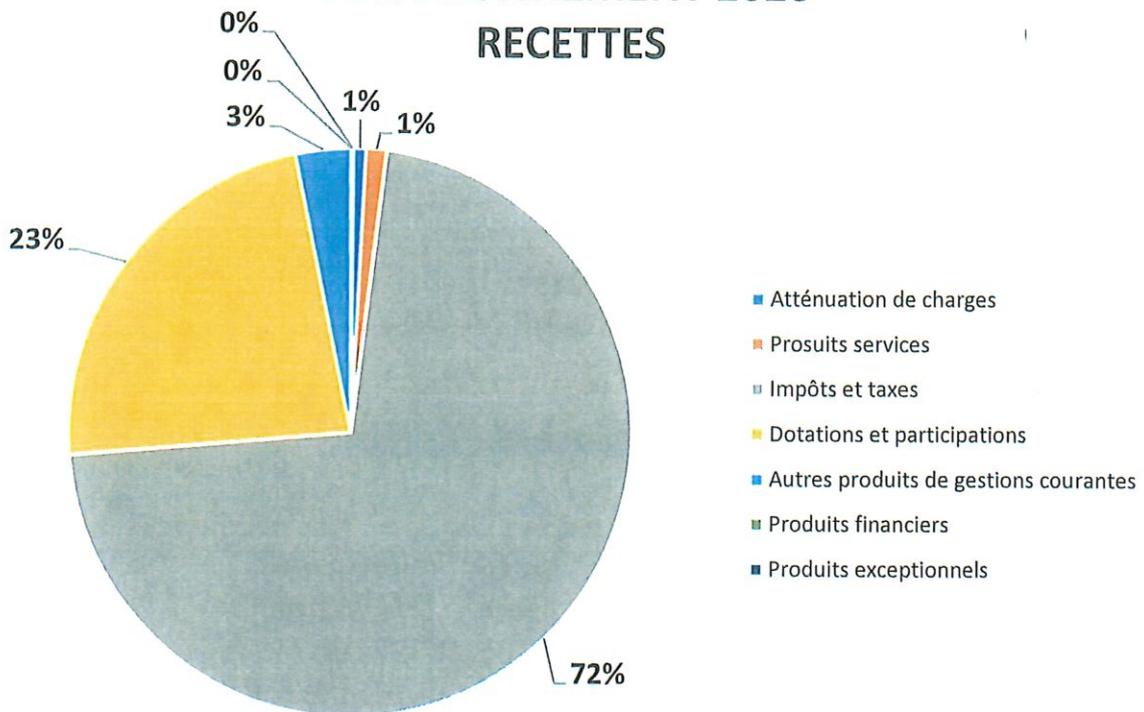
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

1-2) Les principales dépenses et recettes réelles de la section de Fonctionnement :

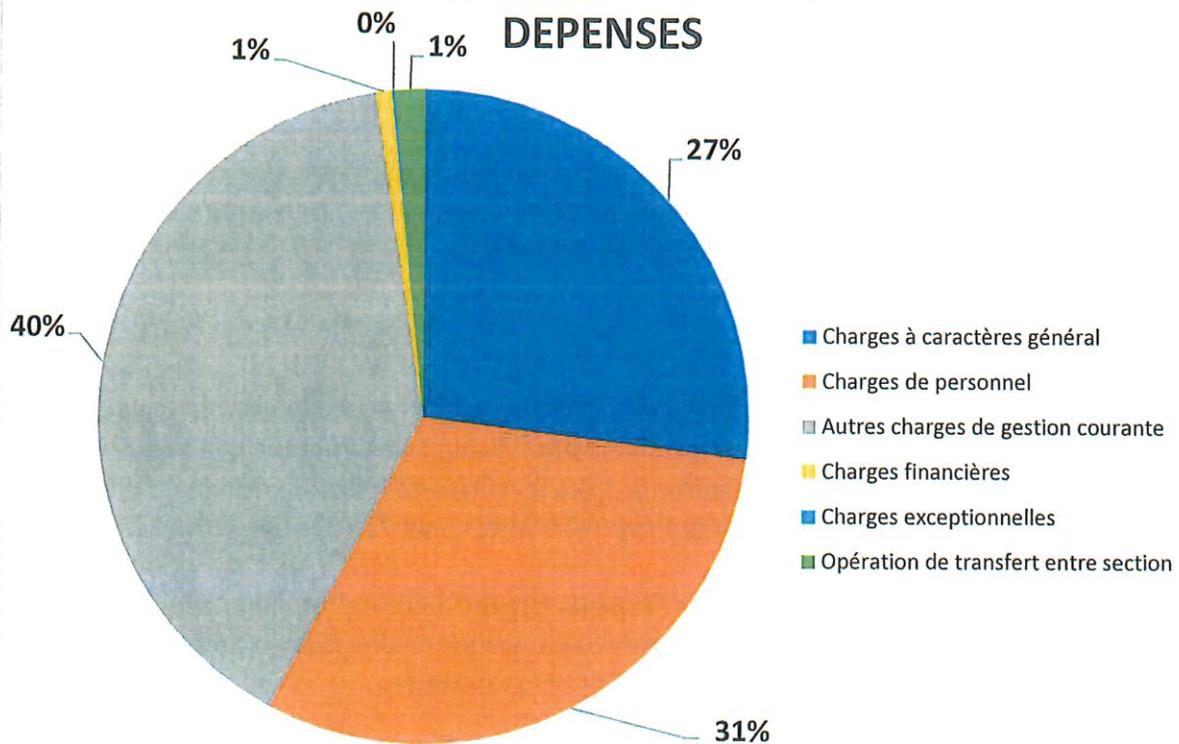
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisé 2020	Objet	Réalisé 2020
Charges à caractère général <i>(dont électricité 102 248, locations 45 550, maintenance 55 560, entretien des locaux 22 164...)</i>	477 826,44	Produit des services <i>(occupation domaine public 9 895 ; ...)</i>	27 361,10
Charges de personnel	543 540,76	Impôts et taxes <i>(taxes foncières 1 379 528, attribution compensation communauté de communes)</i>	1 646 528,22
Autres charges de gestion courante <i>(dont subvention au SIVU 521 363, Indemnités élus 61 716, incendie 58 284,92 ; subventions aux associations 50 285,00)</i>	705 227,90	Dotations et participations <i>(dont dotation solidarité rurale 217 493. DGF 167 860 ; dotation péréquation nationale 72 316 ; compensation exonération taxe habitation 28 273,...)</i>	527 832,62
Frais financiers	13 866,14	Produits de gestion courante <i>(dont revenus des immeubles 72 716,48)</i>	73 066,75
		Produits financiers	14,33
Charges exceptionnelles	2 000,00	Produits exceptionnels	3 514,49
		Atténuation de charges <i>(dont remboursement personnel)</i>	16 517,50
TOTAL	1 742 461,24	TOTAL	2 294 835,01



FONCTIONNEMENT 2020 RECETTES



FONCTIONNEMENT 2020 DEPENSES





1-3) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- Taxe d'habitation (TH) 16,06 %
- Foncier bâti (FB) 22,13 %
- Foncier non bâti (FNB) 73,49 %

Le produit fiscal perçu en 2020 :

- Taxe d'habitation : 684 450 €
- Taxe foncière propriétés bâties : 679 016 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14 468 €

EVOLUTION DES BASES FISCALES

	BASES 2019	BASES 2020	EVOLUTION 2019/2020
Taxe d'habitation (TH)	4 138 361	4 231 000	0,97
Taxe foncière (bâti)	2 978 659	3 055 000	0,975
Taxe foncière (non bâti)	19 850	19 600	1,012

2. La section d'investissement

2-1) Éléments préliminaires

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

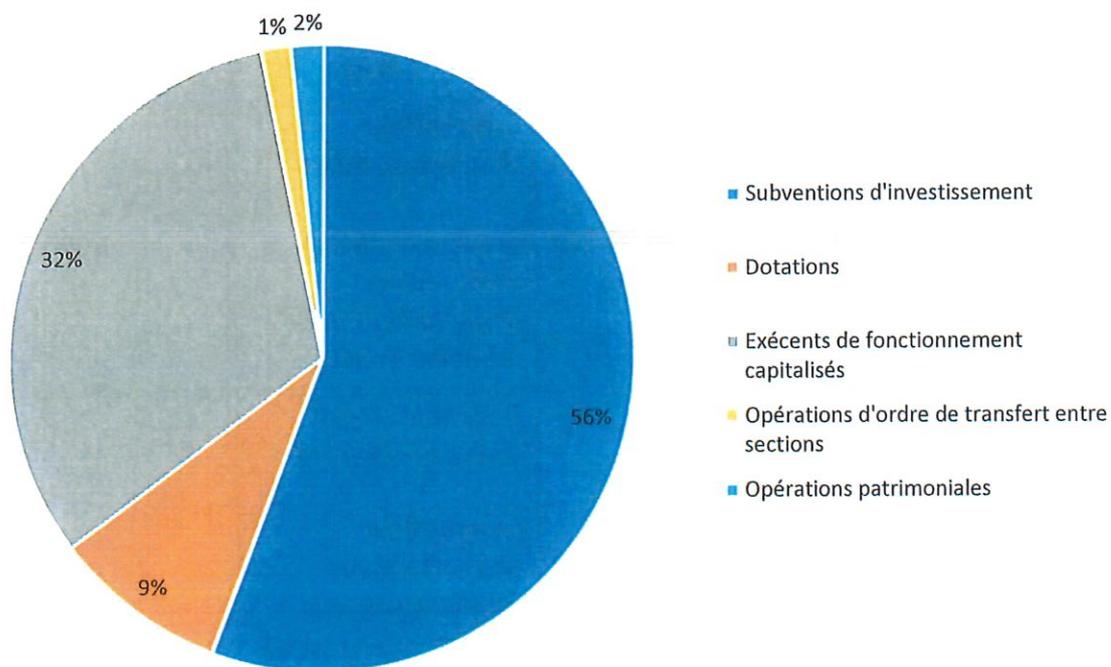
Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement), les emprunts et l'autofinancement dégagé par la Commune.

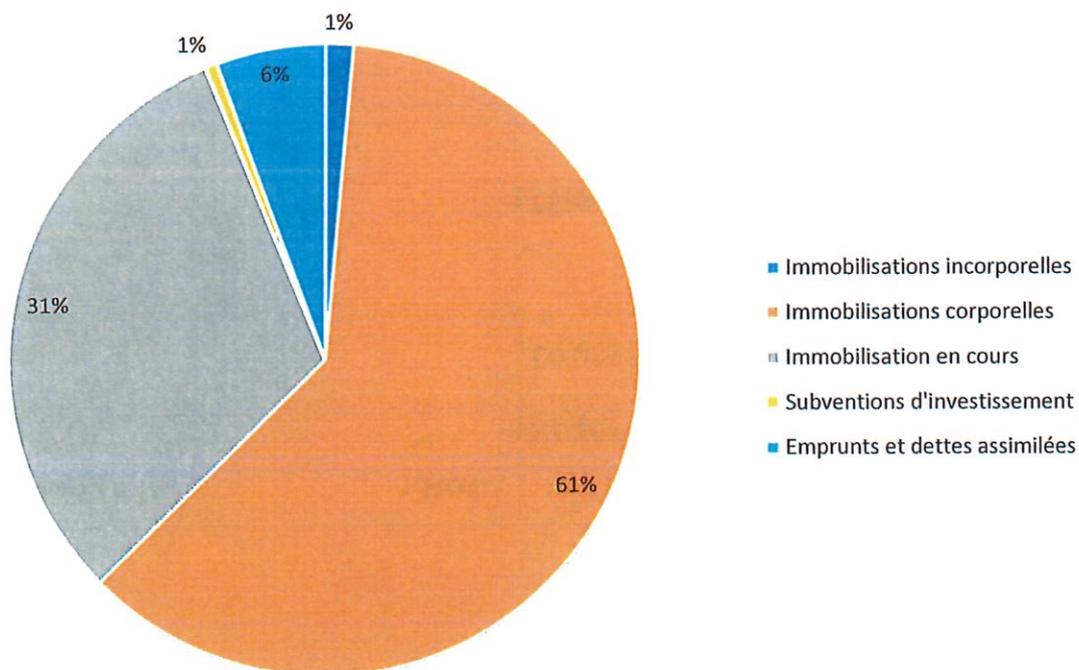
2-2) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisé 2020	Objet	Réalisé 2020
Immobilisations incorporelles <i>(dont frais d'étude PLU 17 820.)</i>	28 920,78	Subventions d'investissement <i>(dont subvention Etat, région, département pour les opérations)</i>	1 020 386,85
Subvention équipement versées	0	Dotations, fonds divers et réserves <i>(dont FCTVA 146 199 ; taxe d'aménagement 19 757 ; excédent de fonctionnement 586 977)</i>	165 956,97
Immobilisations corporelles <i>(dont aménagement voiries 423 116 ; terrain de foot 604 208, ...)</i>	1 217 337,27	Excédents de fonctionnement capitalisés	586 977,59
Immobilisations en cours <i>(dont halle des sports 587 830)</i>	969 007,32		
Subventions d'investissement	11 500,00		
Emprunts et dettes	112 262,28		
TOTAL	2 019 814,21	TOTAL	1 773 755,07

INVESTISSEMENT 2020 DEPENSES



INVESTISSEMENT 2020 RECETTES





2-3) Les principales opérations réalisées en Investissement

- Extension du cimetière
- Halle des sports
- Terrain de football synthétique
- Réalisation de la voie douce,
- Travaux d'accessibilité (église du Frouzet, parvis de la mairie, ...)

3. Les résultats de l'exercice 2020

Le résultat de l'exercice 2020 est défini comme la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de chaque section.

3-1) La section de Fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 524 678,13 €.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 770 156,88
Recettes	2 294 835,01
Résultat 2020	524 678,13

3-2) La section d'Investissement

Le résultat de la section d'Investissement est déficitaire de 187 420,70 €.

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 019 814,21
Recettes	1 832 393,51
Résultat 2020	- 187 420,70

3-3) Le résultat global

La section d'investissement

Résultat 2019	252 857,94
Résultat de l'exercice 2020	-187 420,70
RESULTAT CUMULE	65 437,24
Les RAR en dépenses	310 556,36
Les RAR en recettes	437 192,60
SOLDE DES RAR	747 748,96

La section de fonctionnement

Affectation du résultat 2019 en 2020	80 000,00
Résultat de l'exercice 2020	524 678,13
RESULTAT CUMULE	604 678,10

4. Epargne et endettement de la commune

L'épargne nette de la commune est de 440 111,49 €

	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	2 294 835,01
Dépenses réelles de fonctionnement	1 742 461,24
Epargne brute	552 373,77
Remboursement du capital dette	112 262,28
Epargne nette	440 111,49 €

L'endettement de la commune au 31 décembre 2020 est de 923 776,77 €.

La capacité de désendettement (endettement/épargne brute) de la commune au 31 décembre 2020 est de **1,6 ans**.

5. Les principaux ratios

1. Dépenses réelles de fonctionnement/population : 626,58 (moyenne nationale : 725).
Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de services rendus à la population.

2. Produit des impositions directes/population : 496,05 (moyenne nationale 404)
Ce ratio évalue en euro par habitant le montant moyen des impôts locaux levés sur la commune par habitant.

3. Recettes réelles de fonctionnement/population : 825,18 (moyenne nationale 901)
Ce ratio exprime, en euro par habitant, le montant de recettes dont dispose la commune pour financer la gestion des services municipaux.

4. Dépenses d'équipement brut/habitant : 670,66 (moyenne nationale 311)
Ce ratio exprime, en euro par habitant, le montant de dépenses consacré par la collectivité pour les équipements publics.

5. Dette/population : 372,30 € (moyenne nationale 717)
Ce ratio exprime le niveau d'endettement de la commune par rapport en euro par habitant.

6. DGF/population :164,57€/habitant.
Ce ratio exprime le volume de DGF/habitant que l'Etat verse à la commune pour l'aider à financer les services municipaux.
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 31,19% (moyenne nationale 49,8%)
Ce ratio exprime en pourcentage la part des frais de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.
8. Marge d'autofinancement courant = dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette/recettes réelles 80,82 % (moyenne nationale de 88,8%)
Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité de financer l'investissement est élevée ; à contrario un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt.
9. Taux d'équipement = dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement : 81,27% (moyenne nationale 34,5)
Ce ratio exprime l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement jouent souvent sur plusieurs années.
10. Taux d'endettement : 45,12% (moyenne nationale de 79,6%)

6. Ressources humaines

Les dépenses de personnel s'élèvent à 543 540,76 €.

En terme de mouvement de personnel :

- Un agent de maîtrise est parti en retraite et est remplacé par un nouvel agent, adjoint technique qui est détaché de l'Etat.
- La mutation de la directrice générale des services remplacée par une nouvelle directrice.

En terme de rémunération, les augmentations sont les liées à l'avancement de grade et d'échelon des agents qui devaient en bénéficier.

7. Les subventions

En 2020, le montant total de subvention s'élève à 574 648,00 €, qui se répartit de la façon suivante :

- SIVU (écoles) : 521 363,00 €
- Subvention au CCAS : 3 000,00 €
- Subventions aux associations : 50 285,00 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le



ID : 034-213402746-20210311-NOTECOMPTEADMIN-DE